



Marloie, le 13 mars 2024

## OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE WELLIN

### Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

Maison des Associations à Wellin, le 7 mars 2024



**OBJECTIFS DE LA RÉUNION :** présenter le projet d'oratoire à Fays-Famennaise, approuver le rapport annuel et la modification de composition de la CLDR et faire le point sur les dossiers en cours.

#### A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Soumettre le rapport annuel au prochain Conseil communal	Mars	Commune
Soumettre la modification de composition de la CLDR au Conseil communal	Avril	Commune
Participer à la réunion de présentation de la Locomobile	21 mars à 20h00	CLDR

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

- o  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
- o  Date de réunion, échéance...

#### À L'ORDRE DU JOUR :

##### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2023

- ✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 30 novembre 2023 est approuvé sans modification.

## 2. Présentation du projet d'oratoire pour mettre en valeur la première cloche de la chapelle Saint-Marcoul à Fays-Famenne

La première cloche de la chapelle Saint-Marcoul de Fays-Famenne a été déplacée à Sohier. Mais, la convention relative à la désacralisation de la chapelle prévoit un budget de 6.200 € pour la construction d'un petit oratoire et le retour de la cloche. Ce point avait été abordé lors des dernières réunions de CLDR et les participants avaient souhaité une présentation du projet.

Le projet a été réalisé par Charlotte Thomas, architecte au sein des services communaux. Les habitants de Fays-Famenne (et la CLDR) ont été invités à une réunion de présentation le jeudi 22 février 2024.

Le site concerné est celui « du Bâti », au centre du village, non loin de la chapelle. La proposition est de style contemporain, léger. La cloche serait fixée sur une tige métallique fichée dans un bloc de béton. Les matériaux privilégiés seraient le béton et l'acier Corten. La cloche recevrait évidemment un traitement pour pouvoir rester à l'extérieur sans se dégrader. Le battant serait scellé pour éviter toute sonnerie intempestive.



C'est ce projet qui a recueilli le plus de suffrages lors de la réunion avec les habitants, mais deux questions restent en suspens.



Certains n'apprécient pas le béton car il ne correspond pas aux matériaux typiques du village. N'est-il pas possible d'avoir un socle constitué d'une grosse pierre de taille ou un habillage / pavage en pierre ? Mais, comment cela va-t-il évoluer dans le temps ? Il faut trouver un équilibre entre l'esthétique, la pérennité et le coût du projet.



Des habitants souhaiteraient que la liste des anciens desservants de la paroisse soit gravée sur un des blocs ou figure sur un panneau explicatif à placer sur le site. Pour d'autres, le monument doit être non confessionnel, sans mettre personne à l'honneur... d'autant que certains anciens curés trainaient des casseroles...



Moyennant la réponse à ces remarques, il y a un accord global sur la philosophie du projet.

### 3. Présentation du Rapport annuel de l'opération de développement rural

Chaque année les communes bénéficiant de subsides du développement rural doivent dresser un rapport comprenant :

1. La situation générale de l'Opération (projets en cours, en attente...)
2. L'avancement des projets en cours
3. Le rapport comptable
4. Le bilan de la CLDR
5. La programmation des projets à 3 ans

Les points 1, 2 et 5 sont dans le même tableau, pré-encodé par l'Administration du développement rural (SPW). Les membres de la CLDR ont reçu les documents avec l'invitation à la réunion.

Les participants regrettent la forme de ce nouveau tableau imposé par le SPW car il est très difficilement lisible (beaucoup de colonnes).

**Les participants passent le tableau en revue** et constatent que de nombreux projets sont initiés via d'autres financements que le développement rural. Par exemple :

Au niveau énergie :

- Remplacement de véhicules privés et communaux par des véhicules électriques avec installation de bornes de recharge : le subside POLLEC a permis l'installation de bornes de recharge à l'Hôtel de ville et au hall de voiries. D'autres installations sont en préparation via la centrale de marché Idelux Projets Publics. Par ailleurs, le secteur privé investit aussi dans des bornes, comme à la station-service de Halma.
- Développement de projets énergétiques utilisant des sources renouvelables : des panneaux photovoltaïques seront placés lors de la rénovation du hall de sports et de la maison rurale de Lomprenz.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics, tertiaires, industriels et agricoles : d'importants travaux de rénovation énergétique du hall de sports et de la maison rurale de Lomprenz sont en préparation.
- Le Guichet Mobile de l'Énergie de Libramont assure une permanence à l'Administration communale le 2e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h. La commune propose des primes, comme expliqué dans le bulletin communal et via une soirée d'information.

Organisation d'un accueil des nouveaux habitants : première édition réalisée en 2023.

Création de circuits thématiques : l'Office du Tourisme prépare quatre itinéraires de promenades adaptés aux PMR avec l'aide du Parc naturel de l'Ardenne méridionale et du service All access de la Province de Luxembourg.

Au niveau aménagements :

- Aménagement des points noirs en matière de sécurité routière dans la commune : le SPW – Mobilité et Infrastructure étudie le réaménagement de la route régionale Halma – Wellin ; les travaux sont prévus en 2025. La commune va aussi placer des bacs de fleurs en acier Corten pour créer des chicanes dans différentes rues (Houchettes, Haie Minée, à Froidlieu...). Des marquages de couleur sont également réalisés près des écoles.



Les habitants de Fays-Famenne souhaitent aussi des aménagements dans leur village. La commune a organisé une visite sur place avec un inspecteur sécurité routière du SPW (M. Denis Bouillot) qui n'était pas convaincu de l'intérêt d'un aménagement vu le peu de trafic. La commune va donc demander le placement d'un analyseur de trafic pour objectiver le problème.

- Aménagements conviviaux sur la Grand place de Wellin : l'aménagement de la Grand Place et de ses abords, du parking communal et du rond-point d'Halma sont en préparation dans le cadre de l'appel à projets « cœur de village » (plan de relance de la Wallonie). Le début des travaux est prévu le 1<sup>er</sup> avril prochain.

- Aménagement du parking de la rue Fort-Mahon à Wellin : la commune a passé une convention avec l'intercommunale ECETIA pour étudier le potentiel de ce terrain. Le projet structure le site en 3 parties : un immeuble (rue de Gedinne), une zone de parc au centre et un parking (rue de Beuraing). La première réflexion portait sur 3 blocs de 4 appartements et a évolué vers un seul bloc de 6 à 8 appartements (avec parking souterrain en profitant de la déclivité du terrain). Le parking (rue de Beuraing) serait bien utile pour la Maison des Associations et le funérarium, mais l'objectif de la Wallonie est de densifier les centres de villages ; le fonctionnaire délégué y verrait donc bien deux maisons.

Deux autres projets du PCDR font aussi l'objet de réflexions : la création d'un local dédié aux jeunes et l'aménagement d'un local dédié à la MACA :

- La commune a acheté l'ancien couvent de Chanly. Ce bâtiment a du potentiel : il est en bon état, est situé près du home et dispose d'un parking. L'idée est d'y créer le pôle social de la commune avec les bureaux du CPAS, la MACA et peut-être la distribution de colis alimentaires, la donnerie, une épicerie sociale...
- Les locaux actuels du CPAS accueilleraient un local pour les jeunes de Wellin et une école de devoirs (dont une des missions est d'organiser des activités pour les enfants et ados de 6 à 18 ans). Un coordinateur sera engagé, en collaboration avec le centre sportif.



La commune avait envisagé la création d'une garderie dans l'ancien couvent de Chanly. Mais, comme il existe déjà une garderie à Wellin (18 places), le financement devait s'organiser avec les communes de Daverdisse et Tellin... qui ont refusé. Néanmoins, il existe toujours un co-accueil (avec le Bilboquet) dans l'ancien presbytère de Chanly.



Les participants s'interrogent sur l'accessibilité du CPAS si les locaux déménagent à Chanly. Un relevé est en cours pour objectiver les modes de déplacement des bénéficiaires des services du CPAS. Par ailleurs, les assistantes sociales peuvent se déplacer et il existe aussi la voiture de l'ALE. La commune envisage également d'adhérer à la Locomobile (taxi social mis en place en partenariat avec des communes et la province du Luxembourg à destination des personnes moins mobiles ou socialement défavorisées).

**La CLDR aborde ensuite les projets à programmer dans les 3 ans** et liste les projets suivants :

- Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal : la liaison Neupont – Chanly reste d'actualité. La première étape sera l'acquisition des terrains de l'ancienne assise du vicinal.
- Aménagement du parking de la rue Fort-Mahon à Wellin : la commune souhaite construire le bâtiment sur fonds propres, afin de pouvoir gérer les logements en toute indépendance (location ou vente, montant des loyers...). Mais, il serait possible de solliciter une intervention du développement rural pour le reste du terrain (parc et parking).
- Aménagement d'un local dédié à la MACA : le développement rural peut subventionner une maison multiservices, c'est-à-dire « *une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services, publics et privés, mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de sa population rurale* ». Est-ce que l'ancien couvent de Chanly pourrait avoir cette destination ? C'est à réfléchir !



La CLDR approuve le rapport annuel.



Ce rapport sera soumis au Conseil communal lors de sa séance du 19 mars 2024, puis envoyé aux instances régionales pour le 31 mars au plus tard.

## 4. Modification de la composition de la CLDR

Sur base des listes de présences, on constate que Arthur Poncin n'a plus participé à une réunion de CLDR depuis le 13 juin 2019. Or, l'article 7 du Règlement d'Ordre Intérieur, précise que « *Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office. Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.* ».

✓ La CLDR acte la démission d'Arthur Poncin.

Monsieur Julien Sibille a posé sa candidature pour faire partie de la CLDR. Il habite Neupont depuis un an et travaille au Service Public de Wallonie où il traite les questions liées au changement climatique, à la résilience alimentaire, à la promotion du patrimoine agricole... Il a envie de s'impliquer dans la vie communautaire de Wellin, de participer à l'amélioration de son cadre de vie...

✓ La CLDR valide la candidature de Julien Sibille.



La proposition de modification de la composition de la CLDR sera soumise au Conseil communal.

## 5. Etat d'avancement des projets en cours

### 5.1. Maison rurale de Lomprez

Ce projet, estimé à 2.053.000 € (TVA et honoraires compris), bénéficie de deux subventions :

- Le développement rural (680.000 €)
- Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projet relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et recevra 712.126 €.

Ces deux montants sont plafonnés.

La commune a obtenu le permis unique (permis d'urbanisme + permis d'environnement) le 23 novembre 2023, élément indispensable pour la subvention du développement rural. Cela a permis de compléter et finaliser le projet définitif.

Le 23 février 2024, le Gouvernement wallon a donné son accord sur la convention-réalisation, avec un subside de 660.000 € (sachant que la convention-faisabilité portait sur 20.000 €).

C'est une excellente nouvelle pour ce projet. La commune va maintenant lancer la procédure de marché public pour désigner les entreprises qui vont faire les travaux ; l'ouverture des offres est fixée au 29 avril 2024. Pour le volet énergie, le marché doit être attribué pour septembre 2024.

### 5.2. Liaison lente Neupont - Chanly

Malgré plusieurs rappels, la commune attend toujours l'estimation du DNF concernant la valeur des peuplements forestiers concernés par le projet.

La commune a envoyé une offre d'achat à chaque propriétaire de parcelle, établie sur base de l'estimation du Comité d'Acquisition. Tous les propriétaires sont d'accord de vendre, mais des négociations sur les montants sont encore à mener. Il faut évidemment un accord de tous les propriétaires pour pouvoir mener le projet à bien.

### 5.3. Chaufferie bois et réseau de chaleur

Lors d'une visite avec les entreprises en charge de l'étanchéité du silo et de l'installation du réseau de chaleur, les participants ont constaté de nouveaux problèmes d'humidité dans le silo, malgré l'application d'un hydrofuge. Un silo sec est indispensable pour le bon fonctionnement d'une chaufferie bois.

L'entreprise adjudicataire a augmenté ses prix mais n'a pas encore apporté de justification précise.

Par ailleurs, le SPW va rénover la rue de la Station et compte débiter les travaux après le carnaval 2025. Passé cette date, il ne sera pas question d'aller démolir les nouveaux revêtements pour installer le réseau de chaleur.

En cas d'abandon du projet, l'entreprise adjudicataire ne demanderait qu'une indemnité d'environ 3.000 € (à confirmer). L'auteur de projet est payé par tranche et les honoraires encore à payer devraient aussi être de l'ordre de 3.000 €.

Compte-tenu de ces éléments, le Collège étudie la possibilité d'abandonner le projet.

## 6. Divers

### Locomobile



Comme la commune envisage d'adhérer à la Locomobile, cette structure viendra présenter ses services à la CCATM le jeudi 21 mars 2024 à 20h00, à la maison des Associations. Les membres de la CLDR sont invités à cette réunion, de même que le Président du Conseil consultatif des aînés, le CPAS, l'ALE, la MACA, l'Accueil Temps Libre...

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Présents le 07/03/24 :

- Annick MAHIN (Présidente), Jacqueline HAUSEN, Jean-Luc ENGELS, Jean LEONET, Ingrid GODERNIAUX et Anne BUGHIN, Membres de la CLDR ;
- Benoît CLOSSON, Bourgmestre, invité permanent.
- Katty ROBILLARD, Agent-relais développement rural à l'administration communale ;
- Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 07/03/24 :

- Philippe ALEXANDRE, Olivia LAMOTTE, Bruno MEUNIER, Sylvain TRIGALET, Marie-Chantal BURNOTTE, Henri MICHEL, Catherine BUGHIN, Nathalie HENDRICKX, Gérard LAURENT, Arthur GOLINVAUX, Membres de la CLDR ;